



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 Mars 2023**

Le Conseil Municipal de Oizé (Sarthe) s'est réuni en séance ordinaire le mardi 8 novembre 2022, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Le Maire, Jean-Claude BOIZIAU

**Date de convocation** : 28 février 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Étaient présents** :

M. BOIZIAU Jean-Claude, M. LELARGE Emmanuel, Mme PAUMARD Fabienne, M. GARNAVAULT Julien, Mme NOJAC Véronique, M. LECOMTE Jean-Luc, Mme PLESSIS Josiane, M. FERRE Emmanuel (arrivé à 18h51), Mme TERRIEN Judith, Mme AUBER-THIEFAINE Sonia, M. LE MAZIER Benjamin, Mme LAUTRU Mathilde, Mme RENARD Charlie

**Procurations** : M. BOUSSARD Emilien à M. GARNAVAULT Julien

**Absent** : VÉRON Christophe

**Secrétaire** : Mme PLESSIS Josiane

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du mardi 7 février 2023

Monsieur Le Maire demande à ajouter une délibération concernant la révision des loyers en début de séance. Le Conseil Municipal donne son accord.

**1- Délibération portant sur la convention de la CAF CTG**

*Le 15 décembre 2022, la CAF a présenté la réforme des financements (Bonus Territoire) aux élus de la CCPF.*

La commune de Oizé a conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (Caf) par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), celui-ci a pris terme au 31/12/2022.

Ce contrat d'objectifs et de financement a pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

De manière expérimentale depuis 2009 et de manière généralisée avec le Convention d'Objectifs et de Gestion Nationale (Cog) 2018-2022 de la branche Famille, les CEJ sont progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de cinq ans est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

*Cette évolution du cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement national, ainsi « les bonus territoire CTG » viennent remplacer les financements au titre du CEJ. Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements globaux précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.*

Cette nouvelle Convention prend donc effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le service périscolaire étant géré et financé par la commune d'Oizé, monsieur Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal à signer la convention de partenariat pour une durée de 5 ans et tous documents s'y afférents.

## **2- Délibération portant sur la révision des loyers**

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des quatre logements communaux loués à des particuliers peuvent être révisés chaque année à la date anniversaire du bail en fonction des variations de l'indice de référence des loyers.

En raison de la conjoncture économique actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ces loyers ne soient pas augmentés et ce jusqu'à ce qu'une délibération soit prise dans le cas contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation sur les loyers, jusqu'à ce qu'une délibération soit prise dans le cas contraire.

## **3- Débat d'orientation budgétaire**

Après visualisation du tableau des Restes à Réalisés que le Conseil Municipal a validé lors du conseil du 7 février 2023, monsieur Le Maire présente un récapitulatif chiffré des projets envisagés pour l'année 2023. Les élus sont invités à donner leur avis sur chacun d'entre eux. Monsieur Le Maire présente également un tableau des recettes prévues cette année et indique la capacité financière pour éventuellement réaliser tous les projets.

## **4- Questions diverses**

- ⇒ Un point sur l'avancée des travaux d'extension du local technique est fait par Emmanuel LELARGE
- ⇒ Annabelle présente un projet sur le recueil des titres d'identité et passeports au Conseil Municipal. Le Conseil n'est pas contre mais attend que des réponses soient apportées par la Préfecture avant de valider le projet.
- ⇒ Monsieur le Maire projette l'organigramme de la mairie aux élus. Il est validé par le conseil municipal.
- ⇒ Monsieur Le maire annonce au Conseil Municipal que la commission de sécurité pour l'Atlantide, ancien Rafal Flash se tiendra le 14 mars à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,  
Josiane PLESSIS

Le Maire,  
Jean-Claude BOIZIAU